

COMMUNE DU MÉRÉVILLOIS

Place de l'Hôtel de Ville – Méréville – 91660 LE MÉRÉVILLOIS

PROCÈS-VERBAL SUCCINT DU

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE

Séance du 4 octobre 2022



L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de Méréville, en séance publique sous la présidence de M. Guy DESMURS, Maire.

Étaient présents : M. Guy DESMURS, Mme Sylvie VASSET, M. Christophe BANASZEWSKI, Mme Danielle BROYARD, M. Gaël CREVEAU, Mme Bénédicte VAUSSARD, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Serge BEAUVALLET, Mme Jacqueline BABILLON, M. Bernard POINTEAU, M. Michel DELATOUCHE, Mme Béatrice DAUBIGNARD, M. Félix SANCHEZ, M. Philippe VIETTE, M. Patrick THUILLIER, M. Bernard BORDIN, Mme Nathalie BESSÉ, M. Jérôme PÉNISSON, M. Olivier BARBEROT, Mme Anne TACONNÉ, M. Baptiste BOUDET.

Pouvoirs : M. Éric POIROT à M. Jean-Pierre DUBOIS.

Étaient absents : Mme Marie-Christine MOTCHOULSKY, Mme Valérie DUSSAUX, Mme Maria RODRIGUES DE FREITAS, Mme Amaël ARNOULT.

Mme Béatrice DAUBIGNARD est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil est ouverte.

M. Guy DESMURS, Maire, remercie les membres présents et donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal qui est **adopté** à l'unanimité.

Point 1 : **Approuvé**, à l'unanimité, «Participation au transport scolaire 2022-2023 »

Point 2 : **Approuvé**, à la majorité des voix pour, « Convention de mise à disposition des installations sportives au profit du Collège Hubert-Robert de Méréville pour 2022/2025 »

POUR : 21

CONTRE : 0

ABS : 1

Point 3 : **Approuvé**, à l'unanimité, « Frais d'écolage 2021-2022 »

Point 4 : **Approuvé**, à la majorité des voix pour, « Convention mise à disposition de service CAESE »

POUR : 21

CONTRE : 0

ABS : 1

Point 5 : **Approuvé**, à l'unanimité, « Délibération pour achat cadeau »,

Point 6 : **Approuvé**, à la majorité des voix pour, « Subvention exceptionnelle pour l'association Farine de Froment »

POUR : 21

CONTRE : 0

ABS : 1

Point 7 : **Approuvé**, à l'unanimité, « Décision modificative n°1 Budget Ville 2022 »

Point 8 : **Approuvé**, à l'unanimité, « Délibération pour le paiement des bornes électriques par les utilisateurs »

Point 9 : **Approuvé**, à l'unanimité, « Projet d'augmentation de capital en numéraire de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne (SPL) »

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 22h03.

Le Maire
Guy DESMURS

